

VILLEFAGNAN

RESIDENCE «LE CLOS DES TOURS» : UN SERVICE SUR MESURE

Le 1^{er} octobre prochain, la résidence «le Clos des Tours» ouvrira ses 60 studios et ses services aux futurs résidents. Adaptée et à la portée des personnes âgées, la résidence offrira un confort, une sécurité, le tout en restant indépendant dans un studio particulier.

Née de la volonté des élus du Syndicat Intercommunal de Villefagnan et grâce au concours de l'office public d'HLM de la Charente, maître d'ouvrage, la résidence répond à un besoin unanimement ressenti et exprimé.

«Déjà 300 personnes sont venues visiter le studio témoin», M. Saulnier, maire de Villefagnan fait visiter les lieux.

UNE SONNETTE D'ALARME 24 H. SUR 24

Sur un large panorama de campagne, à deux pas du centre ville, la construction sur deux étages s'étale en fer à cheval.

Le programme a été conçu pour que les futurs résidents conservent leur autonomie de vie et bénéficient de la sécurité et des services adaptés à leur âge.

Les services administratifs et collectifs sont installés au rez-de-chaussée de la résidence, qui accueillera, en outre, une quinzaine de studios médicalisables.

Les 45 autres studios, accessibles par des ascenseurs sont intégrés judicieusement afin que l'ensemble prenne la forme d'un véritable petit village.

Un soin particulier a été apporté dans l'ameublement entièrement réalisé en style rustique.

Libre choix au résident d'apporter ses meubles... Chaque studio, d'une superficie moyenne de 31 m², s'ouvre sur un dégagement qui dessert un rangement et une cuisinette entièrement équipée (réfrigérateur, plaques chauffantes, placards).

La chambre de séjour dotée d'une vaste penderie, donne sur une loggia sans vis-à-vis et sur une salle de bains particulière, avec lavabo, douche, WC, et armoire de toilette.

La sécurité est reine, pas de marche pour la douche, un sol en pente légère et un revêtement antidérapant, une poignée dans la douche, près des WC et

deux sonnettes d'alarme qui fonctionnent 24 heures sur 24, à la tête du lit et à la douche.

Les logements sont équipés pour l'installation d'un poste de télévision et d'un téléphone privé.

SALON DE COIFFURE ET PEDICURE

Les résidents du Clos des Tours auront à leur disposition à peu près tous les services.

La personne chargée de la direction de la résidence, qui logera sur place, sera entourée d'une secrétaire hôtesse et d'un surveillant.

A la disposition des résidents, elle pourra les assister dans toutes les démarches administratives auxquelles ils devront faire face.

365 jours par an, l'équipe du personnel sera présente.

Une cuisine spacieuse et bien équipée près de l'accueil permettra d'offrir des repas pour les résidents le souhaitant.

La salle de restaurant qui s'ouvre sur de larges baies vitrées sera ouverte midi et soir «y compris dimanche et jours fériés» ajoute M. Saulnier.

La vie quotidienne de chacun sera d'autant plus facilitée que de très nombreux services particuliers seront disponibles.

Les résidents auront le libre choix de leur médecin, mais la direction se tiendra à leur disposition pour prendre les rendez-vous et une infirmière libérale prodiguera les soins, sur demande du médecin traitant.

Un salon de coiffure sera aménagé, à la disposition exclusive des résidents et une pédicure sera, certains jours de la semaine, à leur disposition.

Les résidents comme «chez eux» pourront recevoir, inviter, parents, amis - ceux-ci pourront même prendre leur repas en leur compagnie.

Comme dans un village de nombreuses animations seront à la disposition des résidents, salons de jeux, une bibliothèque, un coin calme pour les téléspectateurs, de bons fauteuils, face au petit écran.

Une cheminée pour les plus tristes et une grande salle permettra l'organisation de jeux collectifs, de goûters en commun, des représentations folkloriques ou théâtrales et l'accueil des clubs de troisième âge de la région.

Enfin, et ce n'est pas le moindre aspect, les prix de journée seront accessibles à tous, puisque les résidents du Clos des Tours, pourront bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

LES CONDITIONS FINANCIERES

Pour une personne seule dans un Ti Bis :
132,50 F/ jour - Ti :
111,00.

Les tarifs forfaitaires comprennent, sans limitation de consommation ou d'usage, la totalité des frais occasionnés par l'hébergement, à savoir :

- le loyer proprement dit,
- les charges locatives personnelles (chauffage, éclairage, eau chaude, et froide, etc.)
- les charges locatives collectives
- frais de fonctionnement de la résidence (surveillance, aide administrative, entretien, etc.)
- la participation aux différentes animations.

AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT (APL)

- Pour un revenu annuel déclaré en 1987 de 34.000,00 F le montant de l'APL peut atteindre 1.500,00 F/mois
- pour un revenu annuel de 40.000,00 F - 1.400,00 F/mois
- 45.000,00 F - 1.150,00 F/mois
- 55.000,00 F - 500,00 F/mois.

